

Questions orales

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la garantie, c'est la signature du gouvernement du Canada, du gouvernement de Terre-Neuve et du consortium.

LES REDEVANCES VERSÉES À TERRE-NEUVE

M. Jack Harris (St-Jean—Est): Monsieur le Président, en y regardant de plus près, on se rend compte que Terre-Neuve doit renoncer à d'énormes redevances pour que son pétrole soit exploité. En effet, cette entente prévoit le versement de redevances minimales au gouvernement terre-neuvien, soit beaucoup moins que les 10 à 35 p. 100 qu'il demandait il y a des années. Est-ce que cette entente ne va pas être un autre Churchill Falls, est-ce que les Terre-Neuviens ne gagneront que des emplois dans le domaine de la construction et devront se contenter longtemps de voir filer leurs ressources énergétiques contre une très mince compensation économique?

● (1430)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, tous les jours, les députés de Terre-Neuve signalent à la Chambre le taux de chômage élevé de leur province et le fait qu'un programme de développement économique régional y est nécessaire et souhaité. Voici qu'on nous annonce aujourd'hui la mise en oeuvre d'un projet très important qui est en préparation depuis une bonne dizaine d'années. Cela devrait constituer une percée remarquable, mais des députés trouvent encore le moyen de critiquer.

Je le répète, les emplois créés, directs et indirects, vont représenter 47 000 années-personnes, dont 35 000 à Terre-Neuve même. Quant aux emplois permanents, il y aura à Terre-Neuve 1 100 emplois directs et 2 450 indirects, pour un total de 3 500 d'ici à la réalisation du projet. Du point de vue de la croissance du PNB, le projet va rapporter quelque 15,1 milliards de dollars au Canada et 11,6 milliards à Terre-Neuve et cela, en dollars de 1987, ainsi que 106 900 années-personnes au Canada et 94 350 à Terre-Neuve.

Ce ne sont pas là de vagues prévisions. Ce sont les statistiques établies par les gouvernements et le consortium. Le député d'en face devrait féliciter les gouvernements terre-neuvien et fédéral au lieu de les critiquer.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DES GARANTIES RELATIVES À L'EMPLOI

M. Jack Harris (St-Jean—Est): Monsieur le Président, le vice-premier ministre cite des chiffres qui, dit-il, ont été établis par le consortium. Même dans cette convention qui ne lie pas les parties, toutes les dispositions relatives à l'emploi et aux marchés d'approvisionnement à Terre-Neuve et au Canada sont purement indicatives. Ce sont des projections. Il n'y a aucune garantie.

Pour quelle raison le gouvernement n'a-t-il pas insisté pour que le consortium pétrolier garantisse un contenu d'emploi canadien et terre-neuvien? Pourquoi ne s'est-il pas assuré que les biens et les services nécessaires à la production proviennent

de Terre-Neuve? Pourquoi s'agit-il uniquement d'objectifs? Pourquoi n'y a-t-il pas de garantie? Est-ce à cause de l'accord commercial?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il s'agit là d'un projet important, non seulement pour le développement économique futur de Terre-Neuve et de la région atlantique . . .

M. Tobin: De quoi parader devant les caméras, mais rien de solide.

M. Hnatyshyn: Si vous voulez nous trouver du travail après les élections, vous auriez intérêt à écouter.

M. Blackburn (Brant): Tentative de corruption, M. le Juge Tobin?

M. Rodriguez: C'est antiréglementaire.

M. le Président: Je ne sais pas s'il s'agit d'une offre ou d'une menace.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, comme j'étais en train de le dire, il s'agit là d'un projet important, non seulement pour le développement économique et la création d'emplois à Terre-Neuve et dans la région atlantique, mais pour l'ensemble du Canada. Ce qui compte surtout c'est son importance pour assurer la sécurité de nos approvisionnements. Il va assurer la mise en exploitation de 520 à 650 millions de barils de pétrole, qui vont aider le Canada à atteindre l'auto-suffisance, et notamment la couverture des besoins de l'Atlantique. Voilà une bonne nouvelle pour tout le monde.

Nous savons que le NPD et le député d'Ottawa-Centre ont parlé du marché de frégates qui allait à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick. Il y a maintenant un député de Terre-Neuve même qui critique le projet Hibernia. Il faut donc supposer que le NPD est contre la région atlantique . . .

M. Cassidy: Balivernes!

M. Mazankowski: Le gouvernement n'est pas contre la région atlantique, lui. Il est pour la région atlantique. Voilà pourquoi ce programme se réalise.

Des voix: Bravo!

LA RAFFINERIE DE COME-BY-CHANCE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au vice-premier ministre. Le vice-premier ministre affirme que cette entente améliorera la sécurité de l'offre dans la région de l'Atlantique. C'est faux. Il n'y a rien dans l'entente qui stipule que le pétrole doit être raffiné ou utilisé sur place. Avec l'accord de libre-échange, il n'y a aucune façon d'en être sûr.

De même, la raffinerie de Come-by-Chance est la seule au Canada à ne pouvoir vendre sur le marché canadien. Après l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, elle sera la seule raffinerie en Amérique du Nord à ne pouvoir vendre au Canada.